

FASMI *info*

Fédération autonome des syndicats du ministère de l'Intérieur



Transfert de missions

Audience DGPN du 19/01/2016

UNION NATIONALE DES
SYNDICATS AUTONOMES





Cher(e)s collègues,

Le 19 janvier 2016, une délégation de la fédération autonome des syndicats du ministère de l'Intérieur (FASMI) était reçue en audience par M. Jean-Marc Falcone, directeur général de la police nationale.

Notre délégation était composée de l'Unsa Police, du SCPN, de l'Unsa Officiers ainsi que du SNPPS Unsa.

Parmi les sujets abordés lors de cet entretien figure le transfert de missions jusqu'ici dévolues à la police.

Ce vaste sujet est en discussion depuis quelques années maintenant, et a déjà fait l'objet d'âpres débats entre notre ministère et les organisations syndicales. Au cours de l'audience, de nombreuses informations concernant ce dossier nous été apportées ou confirmées. Vous en trouverez la synthèse dans le présent fascicule.

Bien sincèrement,

Le bureau fédéral FASMI

Transfèrement judiciaire de personnes sous écrou

Actuellement, cette mission a déjà été reprise par le service du «pôle de rattachement d'extractions judiciaires» (PREJ) du ministère de la Justice sur un total de 8 régions. Cela fait suite à des arbitrages de 2010.

L'objectif de la DGPN est de transférer cette mission à l'administration pénitentiaire pour l'ensemble des régions au plus tard en 2019.

Garde de détenus hospitalisés

Le protocole – lui aussi de 2010 - n'est pas appliqué dans son intégralité, notamment concernant le transfert vers les unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI) des détenus hospitalisés plus de 48H.

Les travaux se poursuivent pour un transfert complet de cette mission à l'administration pénitentiaire.

Opérations funéraires

En tenant compte d'une loi datant de février 2015, le nombre des situations nécessitant une intervention des services de police lors d'opérations funéraires a été réduit.

Garde statique des préfectures (hors PP)

Depuis 2011, 55 gardes statiques de préfectures ont été supprimées.

A ce jour, 44 préfectures restent à la charge des services de police ; 10 d'entre elles devraient prochainement recourir à des solutions alternatives (vidéoprotection, sécurité privée...).

Procurations & transport de plis électoraux

La dématérialisation reste difficile à mettre en œuvre pour des raisons juridiques et techniques. Une délégation de service public sera expérimentée en 2017 auprès de la Poste... Ce sujet reste donc à suivre, ce que nous ne manquerons pas de faire.

Centres régionaux d'information routière

La nécessité de réaliser des économies budgétaires, ainsi que le développement de nouveaux moyens d'informations ont poussé l'État à fermer les centres régionaux d'informations routières (CRIR) à compter du 1^{er} mai 2016.

L'UNSA FASMI a exigé un accompagnement social individualisé pour chacun des policiers qui y est affecté.

Commissions de sécurité

Un décret est en cours d'adoption afin de réduire au strict minimum la participation des services de police aux différentes commissions de sécurité.

Sécurisation des bâtiments de la Justice

La sécurisation dite «périmétrique» ou «bâtementaire» est une demande forte des représentants de la Justice. Il est à noter que 72 protocoles ont déjà signés entre présidents de TGI et DDSP, 39 conventions sont à l'étude. Cette demande ne pouvant être assurée partout, 37 TGI restent dans l'attente d'une solution alternative. Le recours à la «réserve pénitentiaire» est envisagé.

Les transferts de mission ont pour objectif de libérer des *équivalents temps plein (ETP)*. A titre d'exemple, voici les données communiquées par la DGPN.

Gardes statiques des préfectures : 228 ETP en 2014
Gardes de détenus hospitalisés : 326 ETP en 2014, 299 en 2015
Sécurisation des juridictions : 447 ETP

